

VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION : UNE ESTIMATION DES PARTICULIERS EMPLOYEURS ÂGÉS ET DES BESOINS D'EMPLOIS À DOMICILE À L'HORIZON 2040

En constante progression depuis 25 ans, le vieillissement de la population n'est pas homogène sur le territoire français. Ce phénomène interroge la capacité des territoires à répondre aux besoins d'accompagnement à domicile qui vont s'accroître. Quels sont les départements dans lesquels la part des personnes âgées de 80 ans et plus va le plus progresser d'ici à 2040 ? Combien d'emplois à domicile faudra-t-il créer pour répondre à ces besoins croissants d'accompagnement à domicile ? Alors qu'aujourd'hui, 1,1 million de personnes âgées sont particuliers employeurs, combien seront-elles demain ?

C'est à ces questions que l'Observatoire des emplois de la famille a cherché à répondre dans ce nouveau Baromètre, en mesurant pour chaque territoire l'accroissement de la demande d'accompagnement des particuliers employeurs âgés d'ici à 2040.

Si le vieillissement va progressivement se généraliser à quasiment tous les départements, l'augmentation des besoins en emplois à domicile (en emploi direct ou en mandataire) devrait se concentrer le long de la côte atlantique, dans le Sud-Est de la France, en Alsace, dans une grande partie de l'Île-de-France ainsi qu'au Nord-Ouest de cette région. L'Observatoire estime à 937 000 le nombre de particuliers employeurs âgés qui vivront à domicile en 2040 et à 67 100 le nombre d'emplois supplémentaires qui devront être créés pour les accompagner à domicile.

Le vieillissement de la population se concentre dans de grandes agglomérations ainsi que sur les littoraux atlantique et méditerranéen

Le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus ne cesse d'augmenter en France. Entre 1990 et 2015, il a progressé de 50 %, en raison notamment de l'allongement de la durée de vie et de l'arrivée à l'âge de 60 ans des générations du « baby boom » nées entre 1945 et 1955. Les personnes de 60 ans ou plus étaient 16,4 millions au début de l'année 2015 en France (hors Mayotte).

L'Observatoire des territoires du CGET¹ propose une typologie des territoires selon le vieillissement de la population qui permet d'identifier quatre types d'espaces qui se distinguent en matière de vieillissement de la population (voir carte page suivante).

Dans le premier groupe (en bleu sur la carte), le nombre de personnes âgées a augmenté rapidement entre 1990 et 2013 mais leur poids dans la population est resté modéré car il est contrebalancé par l'augmentation du nombre de jeunes, ces espaces étant attractifs pour les étudiants et les jeunes couples.

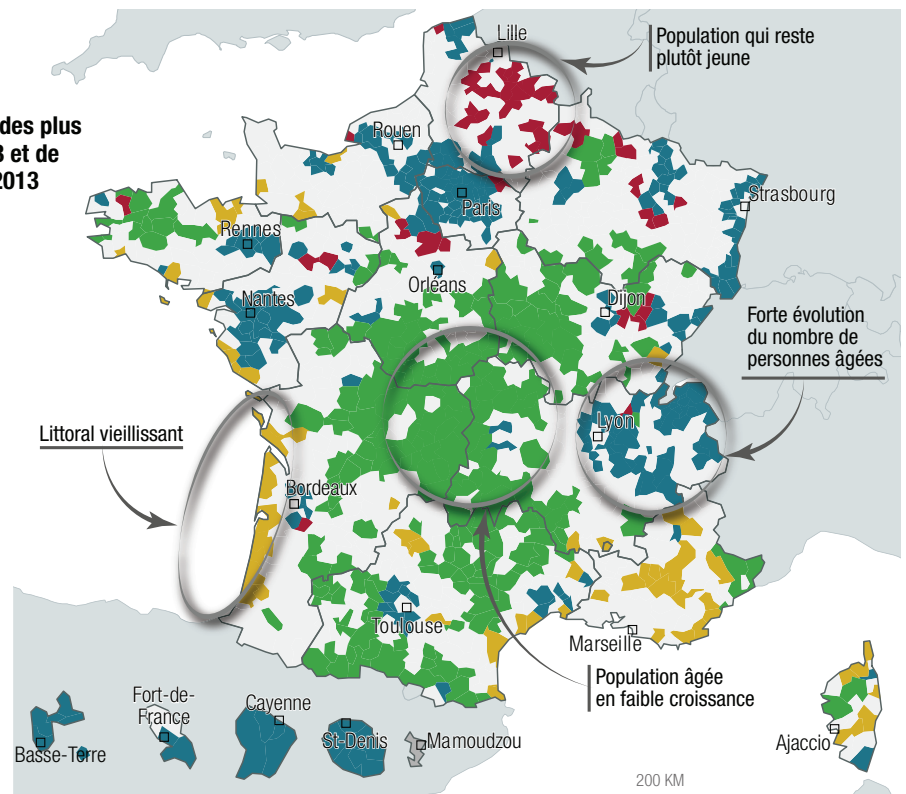
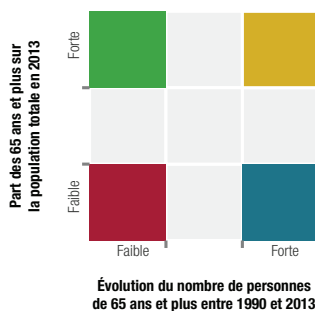
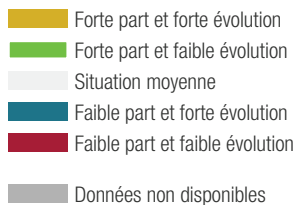
Ce groupe recouvre des métropoles (Paris, Nantes, Orléans, Montpellier...), des couronnes péri-urbaines de grandes agglomérations (en Île-de-France, régions lyonnaise, nantaise et rennais) mais aussi certains territoires frontaliers comme l'Alsace, la Haute-Savoie et le Jura ainsi que les départements et régions d'outre-mer.

Le deuxième groupe (en jaune sur la carte) rassemble les territoires situés sur les littoraux atlantique et méditerranéen (à l'exception des grandes métropoles comme Marseille et Nice) ainsi que dans l'arrière-pays provençal. Il se caractérise par une forte augmentation du nombre de personnes âgées entre 1990 et 2013, en partie due à l'attrait de la mer et du climat. À l'inverse, de nombreux jeunes quittent ces espaces, ce qui accentue le poids des plus âgés dans la population. Ces territoires cumulent ainsi une population qui vieillit rapidement et une part élevée de personnes âgées.

Le troisième groupe comprend principalement les espaces ruraux (en vert sur la carte) : ils se situent dans le Centre de la France, dans le massif pyrénéen, en Corse et en Bretagne. La part des personnes âgées de 65 ans et plus y est relativement élevée mais le nombre de personnes âgées y augmente peu. Les migrations entrantes sur ces zones concernent essentiellement des personnes âgées de 55 à 64 ans qui viennent s'installer dans leur région d'origine. Le vieillissement de la population y est déjà avancé et il continue de se poursuivre mais à un rythme modéré.

¹ Benoît de Lapasse, « Le vieillissement de la population et ses enjeux », fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires 2017, CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires), janvier 2018.

Typologie des EPCI en fonction de la part des plus de 65 ans sur la population totale en 2013 et de l'évolution de leur nombre entre 1990 et 2013



Sources : Insee, RP 1990-2013 - Traitement du bureau de l'observatoire des territoires ; IGN GéoFla, 2015. Réalisation : CGET, 2017

Enfin, le dernier espace-type se démarque de la moyenne par un nombre de personnes âgées qui a faiblement augmenté entre 1990 et 2013 et par une population relativement jeune (en rouge sur la carte). Il s'agit de territoires pour le moment relativement peu concernés par le vieillissement. Ces espaces se situent principalement dans les Hauts-de-France.

1,1 million de particuliers employeurs ont au moins 60 ans

En France, 1,1 million de personnes de plus de 60 ans sont particuliers employeurs. Le recours à l'emploi à domicile² augmente avec l'âge : 10 % des ménages de 60 ans et plus sont particuliers employeurs contre 20 % des plus de 80 ans.

Le recours à l'emploi à domicile (en emploi direct ou mandataire) des personnes âgées de 60 ans et plus varie fortement d'un département à l'autre.

À l'ouest d'un axe Basse-Normandie - Ariège, on observe des taux de recours souvent supérieurs à la moyenne nationale : c'est le cas dans la Manche (16 %) et dans le Loir-et-Cher (15 %). À l'inverse, la part de particuliers employeurs parmi les 60 ans et plus est souvent moins importante à l'est de cet axe, comme dans le Doubs (6 %) et en Haute-Corse (4 %).

Ces disparités territoriales se retrouvent également dans la part des ménages âgés de 80 ans et plus qui sont particuliers employeurs.

De nombreux facteurs historiques, politiques, sociaux, démographiques et culturels contribuent à expliquer les disparités des taux de recours à l'emploi à domicile des personnes âgées. Les appréhender de façon exhaustive est complexe dans la mesure où ils se combinent entre eux et sont très souvent spécifiques à chaque territoire, voire à chaque ménage.

Citons cependant, en premier lieu, les caractéristiques socio-démographiques et économiques des populations départementales, qui de par leur hétérogénéité, peuvent favoriser ou non le recours à l'emploi à domicile. Ainsi, la vulnérabilité des personnes âgées, qu'elle soit économique ou sociale, peut être évoquée :

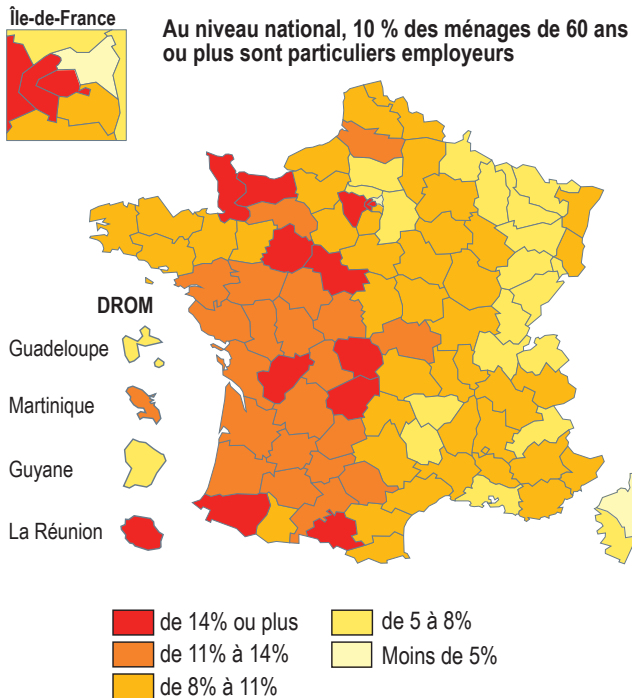
- une vulnérabilité économique, qui influence la capacité des personnes âgées à financer leurs besoins de prise en charge et leur recours à l'emploi à domicile. On peut approcher cette fragilité avec le taux de pauvreté. Il est très variable selon les départements : en métropole, le taux de pauvreté des ménages³ âgés de 75 ans et plus varie de 5 % dans les Yvelines et l'Essonne à 19 % en Haute-Corse en 2015 (8,4 % en France métropolitaine).
- une vulnérabilité sociale, à travers l'isolement des personnes âgées ou la présence d'un entourage familial. En effet, la proximité géographique des différents membres d'une famille va dans certains cas permettre l'intervention d'un aidant familial qui peut se substituer à un aidant professionnel, mais qui peut aussi faciliter ce recours, en assistant la personne âgée dans la gestion administrative et quotidienne du salarié à domicile. La situation résidentielle des personnes âgées (selon qu'elles vivent en couple, en cohabitation avec d'autres membres de leurs familles, seules, ou en institution) permet d'approcher cette vulnérabilité dans les différents départements³.

² L'emploi à domicile se décline selon deux modes de recours : l'emploi en direct d'un salarié qui intervient au domicile du particulier qui est l'employeur et l'emploi d'un salarié via un organisme mandataire à qui est confiée la gestion des formalités administratives d'embauche, le particulier employeur restant l'employeur du salarié.

³ L. Trabut, J. Gaymu, « Habiter seul ou avec des proches après 85 ans en France : de fortes disparités selon les départements », *Population & Sociétés*, n° 539, Ined, décembre 2016.

À Paris, 6 personnes âgées de 85 ans et plus sur 10 vivaient seules en 2011 tandis qu'elles étaient 55 % dans le Nord et la Marne et moins de 40 % dans l'Aveyron et le Tarn. En 2011 toujours, plus de 20 % des personnes âgées de 85 ans et plus cohabitent avec des proches (hors conjoint) en Corse et dans le Gers, tandis que c'est le cas de moins de 10 % des 85 ans et plus dans de nombreux départements comme la Loire-Atlantique et la Nièvre.

Part des ménages de 60 ans ou plus particuliers employeurs en 2017 (en %)



Source : Acoos, 2e trimestre 2017 ; Insee, RP 2015. Les données pour Mayotte ne sont pas disponibles. Traitement Observatoire des emplois de la famille.

Mode de calcul : le nombre de particuliers employeurs (hors garde d'enfants) est rapporté au nombre de ménages.

Les contextes administratifs et politiques départementaux sont également à prendre en compte. Le taux d'équipement en établissement (EHPAD...) et le taux de bénéficiaires d'aide sociale sont des facteurs explicatifs du taux de recours à l'emploi à domicile des personnes âgées. Ainsi, d'importantes variations sont observées dans la part des personnes bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile : cette part varie de 6 % à 37 % en 2013 selon les départements, avec un taux plus élevé dans le Nord de la France, en Corse, dans l'Hérault et les DROM (hormis la Guyane), tandis que les départements de l'Ouest affichent une part de bénéficiaires de l'APA à domicile inférieure à 10 % en 2013⁴. Les tarifs horaires de prise en charge pour un accompagnement à domicile en emploi direct peuvent aussi varier de 8,10 euros (dans le Gers) à 13,26 euros (pour les jours ouvrés, dans le Haut-Rhin)⁵, influençant directement le recours à un emploi à domicile pour un bénéficiaire de l'APA.

⁴ M. Minne, I. Leroux, « Les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie dans les départements », Insee Focus n° 71, décembre 2016.

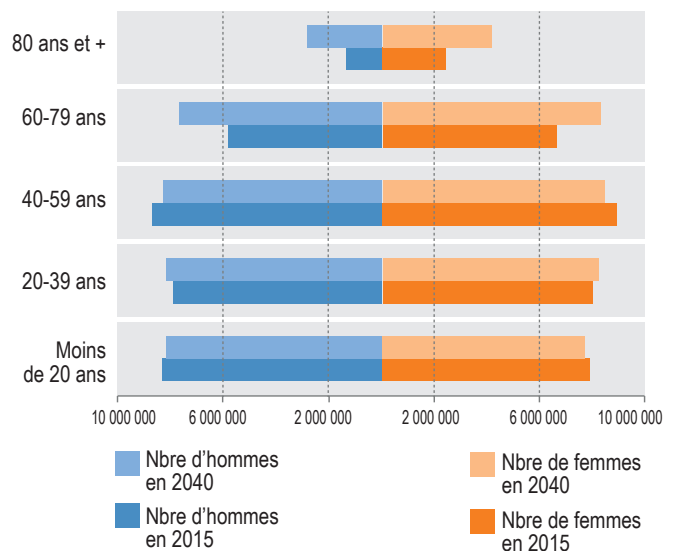
⁵ « Prestation de compensation du handicap (PCH) « aide humaine » et allocation personnalisée d'autonomie. Les impacts de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement », Handéo'scope, baromètre thématique n° 1, Observatoire national des aides humaines, février 2018.

La présence d'associations mandataires et de structures prestataires dans les départements est un autre facteur influençant la part de particuliers employeurs dans la population âgée.

Trois millions de personnes très âgées supplémentaires à l'horizon 2040

Le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus devrait augmenter de 6,5 millions entre 2015 et 2040 (+ 40 %), avec l'arrivée dans cette tranche d'âge des générations du « baby boom » nées entre 1955 et 1975, mais aussi en raison de l'allongement de la durée de vie. La hausse devrait principalement concerner les personnes âgées de 60 à 79 ans (+ 3,5 millions de personnes, soit + 28 %). Ainsi, en 2040, il y aurait autant de personnes âgées de 60 à 79 ans que de moins de 20 ans : 15,9 millions, soit 22 % de la population. Mais le nombre de personnes de 80 ans ou plus augmenterait lui plus fortement (+ 78 %) pour s'établir à près de 7 millions. La part des 80 ans et plus au sein de la population française serait alors de 6 % en 2020, 8 % en 2030 et de près de 10 % en 2040.

Pyramide des âges en 2015 et 2040



Lecture : En 2015, près de 9 millions de femmes sont âgées de 40 à 59 ans en France entière. En 2040, elles seront 8,5 millions dans cette classe d'âge.
Sources : Insee, RP 2015 et OMPHALE 2017.

La progression notable du poids des personnes âgées de 80 ans et plus dans l'ensemble de la population entre 2020 et 2040 devrait être variable selon les départements.

Les territoires ruraux du Centre de la France, identifiés précédemment dans la typologie du CGET (en vert sur la première carte) présenteraient dès 2020 une part de personnes âgées de 80 ans et plus supérieure à la moyenne nationale. Quelques territoires sur les littoraux méditerranéen et atlantique afficheraient également cette configuration.

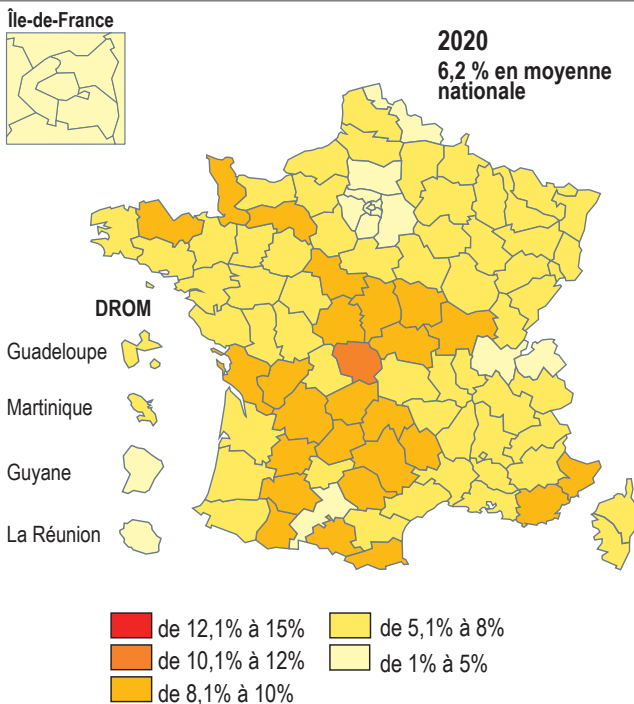
Dix ans après, le poids s'alourdit dans la plupart des départements déjà identifiés en 2020, et de plus en plus de départements voient leur part de personnes âgées de 80 ans et plus s'accroître.

Enfin, en 2040, seuls les départements de la région Île-de-France, le Nord, la Haute-Savoie, l'Ain, le Rhône (métropole de Lyon incluse) et la Haute-Garonne conserveraient une part de personnes âgées de 80 ans et plus inférieure à 8 %. La majorité des départements afficherait entre 10 % et 15 % de personnes âgées de 80 ans et plus dans leur population.

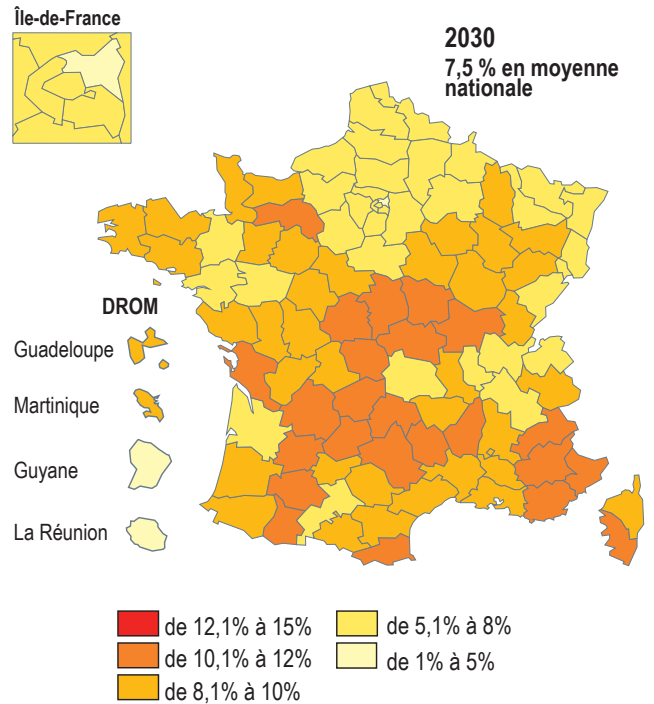
En revanche, le poids des personnes de 80 ans et plus devrait être moins important dans les territoires où se situent d'importantes métropoles régionales même si le nombre de personnes très âgées sera tout de même conséquent.

Le nombre d'octogénaires est donc amené à très fortement augmenter dans les années à venir alors même qu'il s'agit d'une population avec un taux de recours à l'emploi à domicile (hors petite enfance) particulièrement élevé (20 %). Dans ce contexte, quels vont être les besoins d'accompagnement à domicile de ces personnes à l'horizon 2040 ?

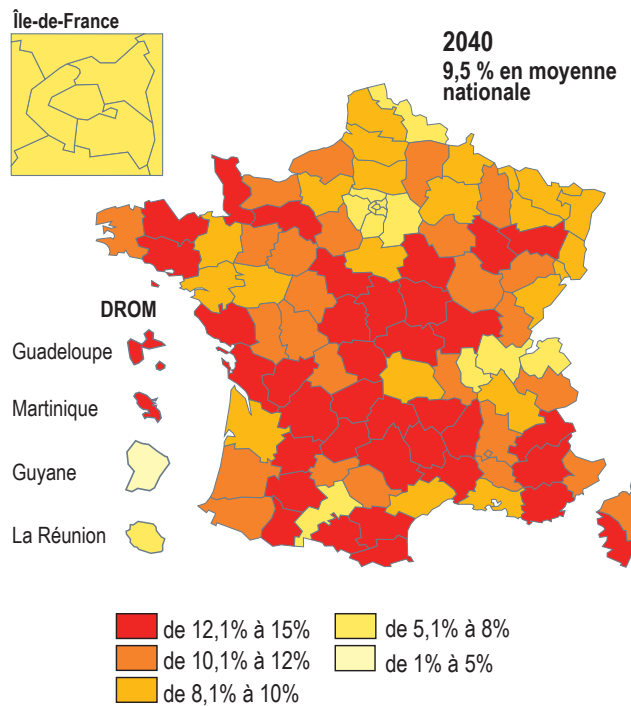
Part des personnes âgées de 80 ans et plus en 2020, 2030 et 2040 (en %)



Source : Insee, projections OMPHALE 2017 pour l'année 2020.
Traitement Observatoire des emplois de la famille



Source : Insee, projections OMPHALE 2017 pour l'année 2030.
Traitement Observatoire des emplois de la famille.



Source : Insee, projections OMPHALE 2017 pour l'année 2040.
Traitement Observatoire des emplois de la famille.

Le vieillissement dans les DROM

En 2015, tous les départements et régions d'outre-mer (DROM) enregistrent une part de personnes âgées de 80 ans et plus inférieure à la moyenne de la France métropolitaine (6 %). Cette part reste en particulier très faible à la Réunion et en Guyane.

En revanche, la croissance du nombre de personnes âgées dans les DROM devrait être très importante d'ici à 2040. La part des personnes âgées de 80 ans ou plus devrait atteindre à cette date 15 % en Martinique (4^{ème} département avec le plus fort taux) et près de 13 % en Guadeloupe, contre 9,5 % en France. La Réunion et la Guyane présenteront un vieillissement un peu plus tardif, néanmoins le nombre de personnes âgées de 80 ans et plus devrait être multiplié par 2,6 et par 5 en Guyane entre 2015 et 2040.

Du fait de la précarité économique et sociale plus importante dans les DROM qu'en métropole, l'état de santé des personnes âgées s'y dégrade plus fréquemment et plus précocement qu'en métropole. La part des personnes se déclarant en « très mauvaise santé » ou « limitées dans leurs activités quotidiennes » est de 40 % un peu avant 60 ans à la Réunion alors que cette proportion n'est atteinte en métropole qu'après 75 ans⁶.

Cette précarité économique interroge aussi la capacité des personnes âgées à se faire accompagner à domicile. Le taux de pauvreté des ménages dont la personne de référence est âgée de 75 ans et plus en 2015 est de 40 % à la Réunion et 33 % en Martinique quand ce même taux est de 8 % en France métropolitaine. Les enjeux liés au vieillissement et à l'accompagnement des personnes âgées vont se poser de manière spécifique dans ces territoires.

À l'horizon 2040, 409 000 particuliers employeurs de 80 ans et plus supplémentaires

Afin d'évaluer les besoins d'accompagnement à domicile des personnes âgées de 80 ans et plus, l'Observatoire a estimé le nombre de particuliers employeurs de cette tranche d'âge en 2040 et le nombre d'emplois à domicile qui devraient être créés pour accompagner cette population.

Si le taux de recours à l'emploi à domicile et le volume horaire moyen rémunéré restent constants entre 2017 et 2040, le nombre de particuliers employeurs d'au moins 80 ans devrait augmenter de 409 000 personnes à l'horizon 2040, ce qui porterait leur nombre à 937 000 contre 528 000 aujourd'hui.

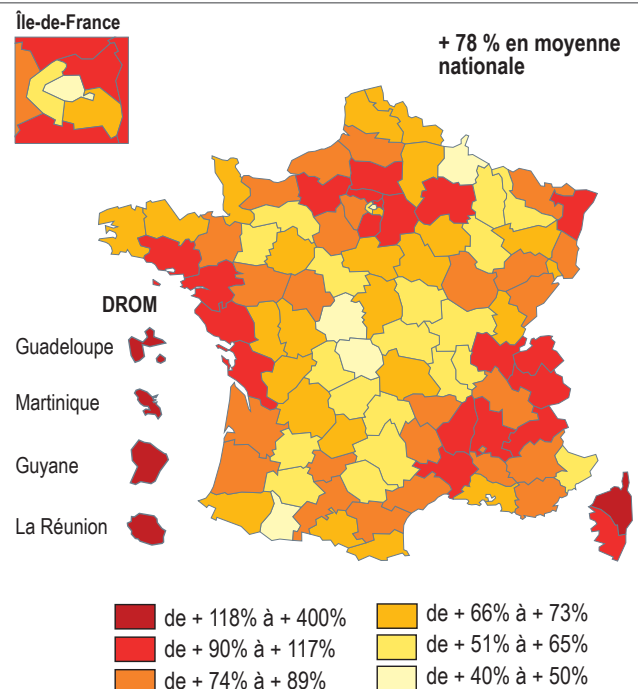
Les besoins d'accompagnement de cette population s'élèveront à 153 800 emplois en équivalents temps plein, soit une hausse de 78 %, ce qui générera un besoin de 67 100 emplois supplémentaires d'employés familiaux ou d'assistants de vie.

L'essentiel des besoins de création d'emplois se situera dans les DROM, en Île-de-France, au Nord-Ouest de l'Île-de-France, le long de la façade atlantique et dans les départements de l'Est du territoire.

Certains départements dans lesquels la part des personnes âgées de 80 ans et plus devrait être en forte progression entre 2020 et 2040 n'affichent pas, dans nos projections, un fort potentiel de créations d'emplois à domicile d'ici à 2040. Deux explications à ceci :

- Tout d'abord, dans les départements peu peuplés, le poids des personnes âgées de 80 ans et plus progresse de manière importante dans la population sans que le nombre de personnes âgées augmente fortement. Ce qui, du fait de nos hypothèses, impacte peu le nombre d'heures qui reste relativement faible, entraînant des besoins d'accompagnement limités en volume.
- La seconde explication renvoie au faible recours des personnes âgées de 80 ans et plus à l'emploi à domicile dans certains départements. Nos projections étant réalisées à taux de recours constant entre 2017 et 2040, si ce taux est faible dans un département en 2017, il le restera en 2040 malgré une progression de la part des personnes âgées de 80 ans et plus.

Évolution du nombre d'emplois au domicile des particuliers employeurs âgés de 80 ans et plus à l'horizon 2040 (en %)



Source : Acooss, 2^e trimestre 2017. Insee, RP 2015 et OMPHALE 2017 pour l'année 2040. Traitement Observatoire des emplois de la famille.

Note de lecture : En Loire-Atlantique, le nombre d'équivalents temps plein supplémentaires créés pour satisfaire l'augmentation des besoins d'accompagnement à domicile des 80 ans et plus devrait augmenter de 97,2 % entre 2017 et 2040.

⁶B. de Lapasse, *op. cit.*, p. 1.

Par ailleurs, le vieillissement de la population s'accompagne d'évolutions politiques, sociales et familiales qui ne peuvent être prises en compte dans les exercices de projections. Ces changements pourraient cependant avoir une influence sur les besoins d'accompagnement futurs et donc sur les créations d'emplois.

À l'avenir, la solidarité familiale pourrait s'affaiblir en raison d'un moindre nombre d'enfants par famille chez les futurs ménages âgés, mais aussi du fait de l'éclatement géographique des familles et de la hausse du taux d'emploi des femmes, majoritaires parmi les aidants. Le recours à un salarié à domicile pourrait s'accroître afin

de compenser le rôle des aidants. Par ailleurs, le soutien mutuel au sein du couple est un puissant moteur du maintien à domicile mais la survie de plus en plus fréquente de couples dont les deux membres sont dépendants devrait favoriser les besoins d'employés familiaux et d'assistants de vie⁷.

Enfin, les prochains départs à la retraite d'employés familiaux et d'aides à domicile entraîneront d'importants besoins de renouvellement des effectifs qui viendront s'ajouter aux besoins liés à l'augmentation des personnes âgées à domicile.

Véronique Lagandré, Maël Le Berre

Les publications de l'Observatoire sur le même thème :

- F. Iraci, V. Lagandré, « Le vieillissement des assistantes maternelles : état des lieux et perspectives », Baromètre des emplois de la famille, n°24, Observatoire des emplois de la famille en partenariat avec le Groupe Ircem, juin 2018.
- C. Bédel, A. Touahria-Gaillard, M. Tocqueville, sous la dir. d'I. Puech, « Etude sur les assistantes de vie formées au module de formation « Aidant familial auprès d'un parent âgé » de la branche professionnelle des salariés du particulier employeur », Ipéria, Les éditions, avril 2016.
- E. Meuret-Campfort, « La qualité de l'aide au domicile des particuliers employeurs âgés », Observatoire des emplois de la famille, novembre 2015.
- M. Gromer, « Les particuliers employeurs âgés et dépendants », Baromètre des emplois de la famille, n°10, Observatoire des emplois de la famille, septembre 2014.
- Observatoire des emplois de la famille, « Quels besoins de compétences pour l'accompagnement des personnes dépendantes en Bretagne dans les décennies futures ? », in « Etude-action sur les besoins de compétences dans le secteur de l'emploi direct en Bretagne », juin 2013.
- S. Bressé, I. Puech, « Qui sont les particuliers employeurs en perte d'autonomie et leurs salariés ? », Observatoire des emplois de la famille, décembre 2011.

Retrouvez toutes les publications de l'Observatoire sur le site www.fepem.fr

L'OBSERVATOIRE DES EMPLOIS DE LA FAMILLE

79 rue de Monceau, 75008 Paris
Contact : observatoire@fepem.fr

⁷ J. Gaymu, équipe FELICIE, « Comment les personnes dépendantes seront-elles entourées en 2030 ? Projections européennes », *Populations & Sociétés*, n° 444, Ined, avril 2008.